23 JANVIER 1964

LORJOU: un air saisi...



Le peintre Lorjou a été « saisi », n'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat. Il a vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire, une de ses toiles représentant une course de faureaux et une autre attribuée à Gauguin. S'il ne pale pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février « à toute heure du jour ».

« Si je vends de la peinture d'ici là, a dit Lorjou, je paicrai. »

L'affaire date de la Biennale des Jeunes en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « beurriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu en 1962 des dommages-intérêts.

# LAITER LES CRITIQUES

M. Raymond Cogniat est inspecteur principal des Beaux-Arts, délégué général de la biennale de Paris, vice-président de l'Association internationale des critiques d'art. Il est aussi un défenseur zélé de la pein-

ture abstraite.

M. Bernard Lorjot, lui, est artiste peintre, premier prix de la critique en 1948 (avec Bernard Buffet), grand Prix de la biennale de Venise, gagnant du référendam de la galerie Charpentier en 1954...

... Et il déteste la peinture abstraite.

Il la déteste avec une vigueur telle qu'il a fait distribuer, à la sortie de la biennale des jeunes, en 1962, un tract dans lequel il désignait M. Cogniat à la vindicte publique comme « valet de la peinture abstraite » et « bourrique officielle ».

M. Cogniat n'a que médiocrement apprécié l'argument. Il a porté plainte pour injure, et gagné:

Hier matin, après le passage de l'huissier, M. Lorjou a déclaré: « Je me suis laissé saisir pour attirer l'attention sur la lutte que je mène contre la peinture abstraite ».

## La vengeance des abstraits:

### Lorjou

UN réfrigérateur, un fauteuil, un appareil de chauffage, un appareil de chauffage.
un bahut ancien, une commode
un tableau attribué à Gauguin
un autre signé Lorjou répordront, le 7 février, des 3.000 F
de dommages et intérêts que ce
dernier doit à M. Raymond.
Cogniat, depuis qu'il a été condamné pour l'avoir
bourrique officielle.

Le peintre affiche son intention de ne pas payer, aussi longtemps que M. Cogniat n'aura pas fait descendre les meubles et afficher la saisie (ah! mais...) le veux lui montrer qu'on ne fait pas condamner un monsieur parce qu'il n'est pas de votre bord.

Pour donner à l'affaire toute la publicité désirable, le chef des ultrafiguratifs a aussifôt libellé un tract à l'adresse de ses troupes, qu'il a signé : « La

concierge de Lorjou ». On verra

Depuis plusieurs cmnées, le torchon brûle entre le peintre et M. Raymond Cogniat, critique et M. Raymond Cogniat, critique connu, délégué de la Biennaie de Paris, supporter de l'art abstrait international, qui, d'après le peintre, est en pleine déconfiture, tant en Amérique que dans le reste du monde, tandis que nous, figuratifs, reprenons du poil de la bête.

Lorjou est à la recherche d'une salle de dimensions suffisantes

salle de dimensions suffisantes pour présenter sa prochaine exposition. Titre : « Les Rois ». La dernière, qui avait eu lieu sur une péniche, avait été interrompue, par la préfecture de sur une peniche, avait eté interrompue par la préfecture de police, parce qu'elle ne jouissait pas des autorisations nécessaires. En réalité, parce qu'il y avait, parmi les sujets exposés un képi de trop... un képi de deux étoiles.

LE DAUPHINE LIBERE GRENOBLE

23 JANVIER 1964

#### Saisie des meubles du peintre Lorjou

Paris, 22 janvier. — Le peintre Lorjou a été « saisi ». N'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 F qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat, la vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire, une de ses toiles représentant une course de taureaux et une autre attribuée à Gauguin S'il ne pale pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février.

« Si je vends de la peinture d'ici là, a dit Lorjou, je paierai ».

L'affaire date de la Biennale des jeune en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu en 1962 des dommages-in-térets.

LA NOUVELLE ESPURLIQUE de CENTRE-CUM TOURS

23 JANVIER 1964

#### Des meubles de Lorjou saisis pour non paiement d'une amende

d'une amende

Paris, 22. — Le peintre Lorjou a été « saisi », hier matin.
N'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de
3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond
Cogniat, il a vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire,
une de ses tolles représentant
une course de taureaux et une
autre attribuée à Gauguin. S'il
ne paie pas la somme réclamee,
ses meubles et tolles seront mis
en vente le 7 férrier « à toute
heure du jour ».

« Si je vends de la peinture
d'ici là, a dit Lorjou, je paierai ».
L'affaire date de la Biennale
des Jeunes en 1961. Lorjou avait
répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles »
les personnalités qui protègent la
peinture abstraite.